



## Compte rendu du CSAL du 14 novembre 2025.

SYNDICAT	REPRÉSENTANT TITULAIRE			REPRÉSENTANT SUPPLÉANT		
	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote
CFDT	Laurent BOURGOIN	Présent / Excusé	OUI / NON	David LAGRANGE	Présent / Excusé	OUI / NON
	Didier MANTELET	Présent / Excusé	OUI / NON	Christian LAFOLLY	Présent / Excusé	OUI / NON
	Patrick BLANC	Présent / Excusé	OUI / NON	Didier ROUAU	Présent / Excusé	OUI / NON
CGT	Franck SENEE	Présent / Excusé	OUI / NON	Jonathan BOULEAU	Présent / Excusé	OUI / NON
	Pascal JUDEE	Présent / Excusé	OUI / NON	Gilles GRIS	Présent / Excusé	OUI / NON
FO	Laetitia LEJEUNE	Présent / Excusé	OUI / NON	Jean-Baptiste CARPENTIER	Présent / Excusé	OUI / NON
	Patricia DAVANTURE	Présent / Excusé	OUI / NON	Cyrille LEJEUNE QUINTAUX	Présent / Excusé	OUI / NON
SOLIDAIRES	Christophe RENARD	Présent / Excusé	OUI / NON	Lionel VERY	Présent / Excusé	OUI / NON

ADMINISTRATION			
Nom prénom	Présent / Excusé	Nom prénom : Expert	Présent / Excusé
Lionel VUITTENEZ	Présent / Excusé	Olivier LESPRIT	Présent / Excusé
Lucile LEVEQUE	Présent / Excusé	Aurélie HUMBERT	Présent / Excusé
Karine SIMONNOT	Présent / Excusé	Christian DELANGLE	Présent / Excusé
Thomas SAUVANT	Présent / Excusé	Bruno PATOUILLET	Présent / Excusé
Valérie RAVET	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Sandrine VIDELIER	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Léa MARQUES	Présent / Excusé		Présent / Excusé

Une minute de silence est observée par l'Assemblée, suite au décès de Christian Génix.

- **1) désignation du secrétaire adjoint** : Franck Senée CGT

### Déclarations liminaires CFDT et CGT.

Suite aux déclarations le DT apportera des réponses lors de cette instance à propos des implantations des sites figés à ce jour.

Un compte rendu de la réunion du 03 octobre sur les sujets et questions de la CFDT posés à la DG sera diffusé à l'ensemble des agents.

Le DT informe que nous reviendrons sur les implantations des sites lors des points de l'ordre du jour.

Le bilan chiffré des mesures énergétiques sera présenté lors de cette instance.

Suite à la reprise des 10%, consécutive à un arrêt maladie normal, il a été demandé aux services sociaux de se rapprocher des agents concernés.

Le secrétariat général, informe que tous les agents ont été contactés individuellement par la DRHM leur indiquant le montant de la retenue.

La CFDT se questionne quant aux informations transmises aux agents.

L'administration, nous repond que Les organigrammes de la DT sont mis à jour mensuellement et sont nominatifs sur l'intranet, cependant la CFDT fait remarquer que ces organigrammes sont incomplets (les postes vaccants, postes gelés, absences, etc... n'y figurent toujours pas).

Nous souhaitons obtenir un bilan concernant le compagnonnage, mais il semble que notre demande soit restée sans retour.

- **2) tableau de suivi des décisions.(T.SAUVANT)**

Concernant l'accueil des nouveaux arrivants, et la présence des organisations syndicales, une information doit être émise à la com pour l'intégrer.

**La CFDT** demande un point sur les formations pour les CDD concernant l'utilisation des logiciels informatiques, mis à leurs dispositions sur l'intranet pour gérer leur quotidien au sein de notre établissement « octave, notilus ect.... »

Le Secretariat Général affirme que des ambassadeurs informatiques assurent des formations en local.

**La CFDT** demande que ces journées apparaissent dans le calendrier Social.

La direction n'y voit aucune contrainte.

La OS sont toujours en attentes de la charte des Péniches Hôtel.

**Points pour avis.**

- **1) PV du CSAL du 25 juin 2025.**

Pour CFDT, FO, SOLIDAIRE, CGT

- **2) Jours de fermeture pour l'année 2026.**

Vendredi 02 janvier, vendredi 15 mai et lundi 13 juillet.

**La CFDT** fait remarquer que le 02 janvier est une journée où les sites administratifs sont fermés et demande que cette journée soit retirée.

Refus de la direction.

Abstention : FO      Contre : CFDT, SOLIDAIRE, CGT.

**Points pour information.**

- 1) **Actualité du projet de modernisation ; implantation des sites d'exploitation et de maintenance à la DTCB (O.Lesprit).**

La DTCB possède 720 sites immobiliers, suite à la modernisation, il en sera supprimé de nombreux, par faute de moyen.

Les CEMI et CMS deviennent CMI.

L'exploitation sera assurée par le PCC, et piloté par le service du SEMEH.

Les PA de Montcresson, Garnat, Joigny, Crissey et Truchère qui étaient sites pérennes ne le sont plus et le PCC transitoire d'Auxerre, a été annulé.

Le PA de Verville qui était pérenne, puis non pérenne redevient pérenne ...

**La CFDT** s'interroge sur l'avenir des 5 agents du PA de La Truchère qui vont être transférés à la DTRS.

Le DT indique, qu'il a rencontré les agents et que cela c'est bien passé. Il n'y aura pas de fermeture du site de la Truchère avant la fin de la modernisation.

Par contre pour la Seille, un transfert au 1 janvier 2027 est prévu vers la DTRS.

Olivier LESPRIT affirme que pour les PA de Montcresson et La Truchère, étant distants de plus de 30 mn ou 30 km d'un autre site pérenne, il faudra l'accord des agents pour en obtenir la fermeture.

Il indique les coûts des nouveaux sites : CMI Auxerre « 5,3 Millions », et de Pouilly « 5 Millions », Briare « 7 Millions ».

Et que les agents seront dans de meilleures conditions de travail, qu'aujourd'hui.

**La CFDT** s'interroge sur le devenir de la cellule spécialisée de Saint-Martin, pourra-t-elle rester au futur PA ?

Olivier LESPRIT affirme que oui.

**La CFDT** met en avant les changements de position successifs de l'administration entre le début de l'année 2025 et aujourd'hui.

- **2) Présentation du projet de mise en place d'un PCC petit gabarit pour la DTCB (A.Humbert).**

Pour les itinéraires modernisés, le PCC de Dijon assurera la gestion de la GH et du réarmement à distance (Briare, le Loing et canal du centre).

2026 Supervision provisoire, et 2028 supervision opérationnel de la GH.

Le choix du bâtiment a été validé (bât INSEE) à Dijon.

**La CFDT** demande si plus de places de stationnement seront disponibles en vu de la venue des agents du PCC dans le futur ?

**La CFDT** s'interroge sur les modalités de recrutement et souligne que les futurs opérateurs ne pourront pas maîtriser l'ensemble des particularités des itinéraires.

Les premiers postes en B d'opérateurs GH sont publiés.

Une présentation sera faire régulièrement suite à l'avancement du projet.

- **3) Situation des effectifs à la DTCB au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Présentation par K.SIMONNOT**

**La CFDT** regrette que le tableau présenté le soit en ETPT et ne soit pas nominatif ce qui rend difficile sa vérification.

**La CFDT** est surprise d'apprendre que Monsieur Fauriel (ex Directeur Territorial) est toujours présent dans les effectifs de la DTCB ...

La maintenance opérationnelle aura son effectif qui augmentera d'ici 3 ans.

**La CFDT** demande des explications sur l'augmentation des niveaux C sortant.

La SG indique que maintenant l'établissement, recrute des CDI public de maintenance en B, faute de candidats en catégorie C.  
Un point sera fait en fin d'année.

- **4) Présentation de l'organisation en pool des secrétaires / assistantes de la DTCB.**

Non traité par manque de temps.

- **5) Projet de réorganisation du pôle administratif de l'UTI Saône- Loire (C.Delangle)**

Suite au déplacement du siège de l'UTI de Chalon à Montceau, il a été décidé de rapatrier les agents administratifs qui le souhaitaient à Montceau.

Pour les autres, ils intégreraient les locaux du SEMEH à Chalon.

Ce transfert aurait lieu au plus tard en mars 2026.

**La CFDT** demande les raisons de ce délai, alors que les agents sont demandeurs.

M.DELANGLE indique les difficultés au SEMEH, suite à des travaux de réaménagement

Il est indiqué que les agents seraient éligibles aux mesures d'accompagnements prévus à cet effet.

- **6) Sobriété énergétique ; fermeture des locaux sur différents sites. K.SIMONNOT**

En 2024/2025 le total de ces fermetures a permis de réaliser une économie de 2051 euros.

**La CFDT** réitère sa demande du coût de la remise en service des sites concernés par cette fermeture, pour avoir un coût absolu de la remise en température.

Fermeture des sites suivants du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026.

Travail en présentiel interdit, seuls autorisés congés ou télétravail.

Bureaux de l'ODYCB à Dijon.

Bureaux du site Jaurès à Dijon.

Bureaux du SEMEH à Chalon Sur Saône.

Bureaux de l'UTI à Montargis.

Bureaux de l'UTI à Auxerre.

Bureaux de l'UTI à Sens.

Bureaux de l'UTI à Montceaux Les Mines.

Bureaux de l'UTI à Chalon Sur Saône.

**La CFDT** s'interroge sur l'UTI de Briare, et l'antenne de Chalon, qui ne sont pas concernés par ce dispositif.

**Questions diverses**

Non traité par manque de temps

Les questions reçues avant le début de cette session seront traitées par écrit ultérieurement.

**La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter,  
et vous défendre.**